

**1 Matériau principal du toit**

- Tôle  1
- Tuile, bardeaux  2
- Béton  3
- Pandanus, palmes et autres végétaux  4
- Synthétique imitation végétal  5
- Autre  6

Précisez :

**2 Matériau principal des murs**

- Dur : parpaings, ciment  1
- Bois, contre-plaqué, pinex, fibro  2
- Bardeaux, bambou, autres végétaux  3
- Tôle  4
- Chaux, corail  5
- Autre  6

Précisez :

**3 Matériau principal du sol**

- Béton  1
- Bois, planches  2
- Chaux  3
- Terre battue, sable, corail  4
- Autre  5

Précisez :

**4 Type de construction**

- Ferme, bâtiment agricole  1
- Fare ATR, MTR, FEI, OPH  2
- Maison individuelle (autre que 2)  3
- Immeuble collectif de l'OPH  4
- Autre immeuble collectif  5
- Hôtel, pension de famille  6
- Habitation mobile : bateau, véhicule  7
- Construction provisoire, habitation de fortune (tente)  8
- Autre  9

Précisez :

**5 Année d'achèvement de la construction ou de l'immeuble**

- Avant 1989  1
- De 1989 à 1996  2
- De 1997 à 2002  3
- De 2003 à 2007  4
- 2008 ou après  5

**6 Statut d'occupation**

- Propriétaire du sol et du logement (y compris les différentes formes d'accession à la propriété)  1
- Propriétaire du logement et terrain pris en location  2
- Locataire de l'habitat social (OPH, OTHS...)  3
- Locataire du logement, loué vide  4
- Locataire du logement, loué meublé  5
- Logé gratuitement (par parents, amis, employeurs)  6

**7 Pièces d'habitation**

- Nombre de pièces d'habitation (non compris cuisine, WC, salle de bains, terrasse et pièces à usage exclusivement professionnel)

**8 Cuisine principale**

- Une cuisine intérieure au moins  1
- Cuisine(s) extérieure(s)  2
- Pas de cuisine  3

**9 Source principale d'alimentation en électricité**

- Réseau général (EDT, Electra, commune)  1
- Groupe électrogène (privé)  2
- Panneaux solaires  3
- Éolienne  4
- Pas d'électricité  5
- Autre  6

Précisez :

**10 Alimentation principale en eau**

- Eau courante à l'intérieur du logement  1
- Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puits, citerne...)  2
- Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif  3

**11 Origine principale de l'eau**

- Réseau général  1
- Installation privée  2

**12 L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement**

- au réseau collectif (égout) ?  1
- à une fosse individuelle/septique ?  2
- à même le sol (ou dirigé vers un fossé, une rivière) ?  3

**13 Ce logement dispose-t-il :**

- (Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)
- de WC à l'intérieur ?  oui  non
  - d'une douche intérieure ou d'une baignoire ?  oui  non
  - d'au moins une pièce climatisée ?  oui  non

**14 Équipement du logement**

- (Cochez **oui** ou **non** pour chacune des lignes)
- Réfrigérateur  oui  non
  - Congélateur  oui  non
  - Chauffe-eau solaire  oui  non
  - Chauffe-eau électrique ou au gaz  oui  non
  - Machine à laver le linge  oui  non
  - Réception de la TNT  oui  non
  - Téléphone fixe  oui  non
  - Téléphone mobile  oui  non
  - Ordinateur  oui  non
  - Connexion à internet  oui  non

**15 Moyens de déplacement (dont disposent les habitants du ménage)**

- Nombre d'automobiles
- Nombre de deux-roues à moteur
- Nombre de bateaux à moteur
- Nombre de bateaux sans moteur (y compris pirogue)



Identifiant

Code géographique  District  Rang de construction  Rang de logement  Enquêteur

Si plusieurs FL

/

Imprimé n° 1

Cette feuille sera remplie pour tout logement d'habitation

**1 - Nom, Prénoms et surnom de l'occupant :**  
(en lettres majuscules)

**2 - Adresse du logement :**

Commune  Commune associée   
Quartier, lieu-dit, lotissement :   
N° :  PK, route, rue :   
Île :

**3 - Localisation du logement dans l'immeuble si celui-ci comprend au moins deux logements**

a) Escalier :  b) Étage :   
c) Situation sur le palier ou numéro de la porte d'entrée :

**4 - Catégorie de logement :**

- 1  Résidence principale } Remplir toute la FL et remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A
- 2  Logement occasionnel } Remplir uniquement la quatrième page de la FL. Ne pas remplir de bulletin individuel. Dans le cas d'une personne de passage, remplir un bulletin individuel en renseignant l'adresse de sa résidence habituelle
- 3  Résidence secondaire
- 4  Logement vacant

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur

À remplir par l'Insee

Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1) :

Nombre de bulletins individuels (BI) :

Liste B - Nombre d'enfants majeurs de moins de 25 ans :   
(Nés entre le 22 août 1987 et le 22 août 1994)

Supprimés (2)

Ajoutés (3)

Liste C1 - Nombre d'enfants mineurs hors liste A :   
(Nés après le 22 août 1994)

Après reclassement (4)=(1)-(2)+(3)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.  
Visa n° 2012X058EC du ministre chargé de l'Économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2012.  
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et de l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès l'Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), immeuble UUPA, rue Édouard Ahnne, Papeete.

# Personnes habitant dans le logement

## Liste A Habitants permanents du logement >>> Remplir un bulletin individuel pour chacun

### Inscrire en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
  - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, pêcheur en mer, coprahculteur, etc.) ;
  - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
  - les sous-locataires et colataires occupant une partie du logement.

### Inscrire également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (en Polynésie française, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N° de BI	Nom ou nom de jeune fille (pour les femmes mariées)	Prénom, surnom	Lien de parenté le plus direct ou relation	N° de BI
1				1
2				2
3				3
4				4
5				5
6				6
7				7
8				8
9				9
1 0				1 0
1 1				1 1
1 2				1 2
1 3				1 3
1 4				1 4
1 5				1 5
1 6				1 6
1 7				1 7
1 8				1 8
1 9				1 9
2 0				2 0

## Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études >>> Ne pas remplir de bulletin individuel

### Inscrire en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends, par exemple.

Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études
			J J / M M / A A	
			J J / M M / A A	
			J J / M M / A A	

## Liste C Autres habitants du logement >>> Ne pas remplir de bulletin individuel

### Inscrire en liste C :

- les enfants mineurs (nés après le 22 août 1994) qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune de Polynésie française. > C1
- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, service hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.). > C2
- les personnes (dites « de passage ») qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement\*.

Nom	Prénom	Lien de parenté le plus direct ou relation	Date de naissance
C 1			J J / M M / A A
C 1			J J / M M / A A
C 2			J J / M M / A A
C 2			J J / M M / A A

\* Cas particuliers : si une personne « de passage » est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituel où personne ne peut répondre à sa place, établir un bulletin individuel en y mentionnant son adresse habituelle dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans la chemise des personnes de passage (imprimé n° 20).